

COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU BAS-RHIN

Procès-verbal de la séance du jeudi 22 septembre 2022

Le C.H.S.C.T.D. du Bas-Rhin s'est réuni le jeudi 22 septembre 2022 à 14 heures.

La présidence est assurée par Monsieur Jean-Pierre GENEVIÈVE, directeur académique de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Bas-Rhin.

Secrétariat : Madame Sylvie Buscot et Monsieur Florian Schmidt

Personnes présentes :

- Monsieur Jean-Pierre GENEVIÈVE –directeur d'académie
- Madame Béa VINCENT – secrétaire générale
- Madame Myriam BRANDT - représentante du personnel F.S.U.
- Madame Laurence ERB - représentante du personnel SGEN – CFDT
- Madame Patricia GONZALES - représentante du personnel SGEN – CFDT
- Madame Elisabeth JACQUET - représentante du personnel F.S.U.
- Madame Monique HUSSER – représentant du personnel U.N.S.A. Éducation 67
- Madame Laurence ERB- représentant du personnel SGEN – CFDT
- Madame Nathalie MEYER – représentant du personnel U.N.S.A. Éducation 67
- Madame Dominique PERRIN - représentante du personnel F.S.U.
- Monsieur Jacques POUSSE - représentant du personnel SNUDI FO
- Monsieur Nicolas ROBERT - représentant du personnel SNUDI FO
- Monsieur Laurent WENDLING – représentant du personnel U.N.S.A. Éducation 67

Autres participants :

- Madame le Dr Catherine CHAUMONT-MALKA – médecin du travail
- Monsieur Stéphane ILTIS– inspecteur santé sécurité au travail
- Monsieur Geoffroy PIQUEREY – conseiller de prévention académique
- Monsieur SCHMIDT Florian – conseillère de prévention départementale

Monsieur le directeur académique ouvre la séance.

Lecture des liminaires.

Le président du C.H.S.C.T. évoque l'intervention du Président de la République lors de la réunion des recteurs et directeurs académiques le 25 août dernier ; il souligne que le Président de la République a évoqué le chemin parcouru ; ainsi, la diminution démographique structurelle du département du Bas Rhin, corrélée au maintien des emplois a conduit à une amélioration des taux d'encadrement.

Il rappelle qu'il a pu solliciter le recours aux listes complémentaires des concours (externe et 3^e concours). La situation des ressources humaines, de ce point de vue, a pu être améliorée.

L'école inclusive a également fait l'objet d'un chemin : jusqu'en 2016, les emplois étaient de type contrats aidés, peu nombreux ; ils sont actuellement au nombre de 1 400. Le nombre d'élèves en situation de handicap augmente de 7 à 10 % par an. En conséquence, nous avons ouvert 4 ULIS école et 2 ULIS collège à cette rentrée. L'I.A.-DASEN rappelle également les moyens complémentaires à disposition de l'inclusion tels que les équipes mobiles ressources. Il semble que l'on repère désormais mieux la situation de handicap qu'auparavant. Néanmoins, des points de vigilance sont à observer : nous partageons la préoccupation des hausses de signalements d'enfants à troubles du comportement avec incidents associés et d'enfants à comportement plus marqué ; un travail sur un protocole pour appréhender ces situations est proposé par le C.H.S.C.T. En parallèle, il a réuni l'ensemble des partenaires sur ce sujet.

Le président du C.H.S.C.T. constate toutefois que cette rentrée s'est, dans l'ensemble, bien déroulée.

Il partage la préoccupation de l'augmentation des tensions entre les parents et l'institution ; elles se manifestent par des agressions verbales ou physiques ; il enjoint les membres du C.H.S.C.T. à constater la rapidité de la réaction de l'institution, notamment avec la présence de l'É.M.S. Il précise que le plan départemental de prévention des violences est partagé avec la police, la justice, et la gendarmerie. Ces sujets sont suivis de très près.

L'année a démarré avec des postes d'A.É.S.H. non couverts, en raison de la hausse des démissions propre à cette année ; le Service de l'école inclusive a été réactif et il s'emploie également à recruter les 50 emplois supplémentaires du département.

Concernant les évaluations d'école, leur mise en œuvre est progressive, et les inspecteurs de circonscription dialoguent actuellement avec les équipes afin de finaliser la liste des écoles engagées.

Un représentant des personnels demande sur quel temps est organisé l'évaluation. Monsieur l'I.A.-DASEN invite à lire le compte rendu de ces deux heures d'échanges d'alerte sociale, et à le renvoyer signé pour ceux qui ne l'ont pas fait.

142 écoles sont concernées cette année par ce dispositif, une partie a été identifiée sur la base du volontariat et les autres ont donné leur accord à leur participation après sollicitation de leur I.É.N.

Interrogé par un membre du C.H.S.C.T., le président répond que le temps dédié à ces évaluations sera pris sur les animations pédagogiques, les deux demi-journées consacrées à un temps de réflexion et la journée de solidarité.

Madame la secrétaire du C.H.S.C.T.D. souhaite revenir sur l'incident de l'école de la Ziegelau, elle souligne la réactivité de la secrétaire générale pour répondre à l'alerte mais rappelle que si elle a fait l'objet d'un signalement de D.G.I., c'est que la situation n'a pas été correctement traitée au préalable. Cela va faire l'objet d'une modification de l'ordre du jour initialement proposé, qu'il va maintenant falloir approuver.

1. Adoption de l'ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Point sur la situation de l'école de la Ziegelau
3. Présentation du rapport de visite du Lycée Stanislas Wissembourg
4. Validation des réponses aux fiches S.S.T.
5. Procédure départementale type en cas d'agression d'un personnel 1^{er} degré & 2nd degré
6. Organisation d'un déménagement d'école
7. Indicateurs R.P.-S. :

Nombre d'arrêts congés maladie ordinaire, nombre de congés longue maladie, nombre de congés longue durée, nombre de temps partiels thérapeutiques, nombre de demandes de disponibilité, nombre de démissions faisant suite à un refus de demandes de disponibilité ou de demande de temps partiel et ceci pour l'année N et N-1

8. Point sur la démarche mise en place à l'école maternelle Ariane Icare
9. Divers

Les réponses aux avis du 23 juin et du 12 mai seront traitées lors du prochain C.H.S.C.T.D., les documents de travail n'ayant pas pu être à disposition des membres avant la séance.

Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Point sur la situation de l'école de la Ziegelau

Un membre du C.H.S.C.T. commence en faisant remarquer que la venue de l'ADASEN et de l'I.É.N. le mardi 20 dans l'école a été perçue par l'équipe comme un signe fort de soutien, mais regrette l'organisation de celle-ci. En effet, cette visite ne s'étant pas déroulée sur un temps de réunion planifiée, la présence d'un enseignant remplaçant à leur côté aurait permis aux P.É. de la Ziegelau de se rendre plus disponibles pour cette rencontre. Le fait que M. l'ADASEN ait rappelé la possibilité de recourir à la protection fonctionnelle a également été apprécié.

Toutefois, plusieurs points interpellent les représentants des organisations syndicales :

- L'école maternelle de la Ziegelau semble avoir été identifiée par son I.É.N. pour faire l'objet d'une évaluation d'école cette année.

L'I.A.-DASEN se veut rassurant sur ce dernier point : l'institution est à l'écoute des équipes, il n'y aura pas d'évaluation d'école à la maternelle de la Ziegelau cette année, compte tenu d'un climat pas assez serein.

Les enseignants ont particulièrement été stressés par le fait que leur supérieur hiérarchique ne se soit pas rendu sur place dès le lendemain des faits. Le président du C.H.S.C.T. a toutefois appelé la directrice de l'école le vendredi 09/09 au soir, et souligne que la secrétaire générale avait prévu de se déplacer à la Ziegelau avant qu'il ne soit décidé de répondre au D.G.I.:

- L'an dernier, suite à la rédaction d'une I.P., l'enfant ne s'est pas présenté pendant 3 mois à l'école. La directrice l'a fait remonter aux services de la D.S.D.É.N. mais déplore de ne pas avoir eu de retour à ce sujet.

L'I.A.-DASEN stipule que comme le veut la procédure, un courrier d'avertissement a été envoyé à la famille au sujet de l'absence prolongée. Suite à l'I.P., les autorités pénales ont été alertées et l'institution a travaillé de concert avec les autorités judiciaires. Nos propres services sociaux et l'école inclusive suivent également le dossier. Tous les leviers ont été activés, mais ceux-ci sont soumis à la temporalité des démarches. Un membre du C.H.S.C.T. aimerait *a minima* que les équipes soient informées lorsque le Procureur de la République est saisi. Le président est catégorique à ce sujet : ce n'est pas possible du fait du sceau de la confidentialité. La seule réponse qui puisse être apportée est de dire que les autorités compétentes se sont saisies du problème.

- La directrice a demandé, après l'événement du jeudi 8/09, que faire si l'enfant et sa mère

se présentaient à nouveau le lendemain matin, et elle déclare que l'I.É.N. lui a répondu en rappelant l'obligation d'accueillir l'enfant à l'école.

- La mère de l'enfant s'est tout de même présentée à la Ziegelau le mardi 20/09 alors que l'enfant était désormais déscolarisé.

Monsieur l'I.A.-DASEN précise qu'il n'est pas possible de déscolarisé un enfant dans le premier degré, celui-ci a été réinscrit dans une autre école, ce qui a été annoncé à la mère lors de son entretien à la D.S.D.É.N. la semaine précédente.

Il est important d'avoir à l'esprit que par le passé, la mère a déjà plusieurs fois fait montre d'un comportement erratique.

- Le changement d'école répond aux attentes des enseignantes de la Ziegelau mais risque de déplacer le problème ailleurs.

L'I.A.-DASEN explique que la réinscription s'est faite en concertation avec la direction de l'école des Canonniers. D'ailleurs, au moment où se déroule le présent C.H.S.C.T., un entretien de réaffectation de l'enfant se tient dans l'école concernée, en présence d'un représentant de la hiérarchie.

Il est important de noter que l'institution a tiré des enseignements de ce cas et s'est interrogée sur la démarche de prévention à suivre.

- En dehors de cette situation, l'école de la Ziegelau connaît d'autres problèmes, parmi lesquels l'absence au moins partielle d'A.É.S.H. pour d'autres enfants pourtant notifiés.

L'I.A.-DASEN répond que l'équipe de circonscription sera particulièrement attentive à la situation de cette école maternelle. Il reste en contact avec l'É.M.S. et une priorité sera donnée à l'affectation de cet A.É.S.H.

3. Présentation du rapport de visite du Lycée Stanislas Wissembourg

Il s'agit d'un établissement rural qui comporte une ULIS et une U.P.É.2A, situé près de la frontière. De fait, il connaît une rotation du personnel importante : 30 % des enseignants demandent chaque année leur mutation, tandis que le recrutement des agents, des A.É.S.H. et des contractuels est difficile du fait des conditions de travail plus attrayantes en Allemagne.

Du point de vue du bâti, pas de difficulté d'entretien du fait du choix du béton comme matériau en 1993. Pour cette même raison, le problème majeur est celui de l'isolation thermique : grosse déperdition de chaleur entre les ateliers notamment.

Le questionnaire sur l'hygiène, la santé et les conditions de travail a reçu 37 réponses qui n'ont pas fait apparaître de difficulté particulière, ce qui est confirmé par le fait qu'aucune demande d'entretien n'ait été formulée dans le cadre de cette visite.

L'I.A.-DASEN ajoute qu'il s'est rendu récemment dans cet établissement et a pu constater qu'il y fait bon vivre. De plus, dans ce secteur isolé, le lycée Stanislas assure une mission de service publique et présente une offre de formations élargie.

4. Procédure départementale type en cas d'agression d'un personnel 1^{er} degré & 2nd degré

Le document concernant le 1^{er} degré a été travaillé en G.T. le 15 septembre 2022. Il a ensuite fait l'objet d'une relecture par la direction des ressources humaines qui souhaite y apporter une modification : en effet, il ne relève pas de la compétence du psychologue du travail de traiter de telles situations mais de celle du psychologue en vacation. Le Dr Chaumont précise qu'il y a un psychologue clinicien partenaire de la Direction académique dans chaque département, qui effectue chaque année un quota prédéterminé d'heures de consultations. Chaque agent en faisant la demande bénéficie de trois rendez-vous intégralement pris en charge.

Un membre du C.H.S.C.T.D. fait remarquer que le terme « vacataire » a une connotation négative aux yeux des enseignants. Après discussion, c'est donc le terme de « psychologue partenaire » qui sera retenu.

Un autre membre aimerait que soit mentionnées dans le texte les notions d'accompagnement et de soutien de la part de la D.R.H., mais la Secrétaire générale rappelle que ce n'est pas l'objet de ce document qui est avant tout une procédure à suivre.

Plusieurs membres du C.H.S.C.T.D. s'interrogent sur la démarche de demande de protection fonctionnelle. M. l'I.A.-DASEN rappelle qu'elle ne prend pas de forme particulière : un courrier libre doit être adressé par le demandeur au Recteur, sous couvert de sa hiérarchie. Ce sont ensuite les services du rectorat qui reprennent contact avec l'agent. Un membre précise que cela prend la forme d'une lettre provenant du cabinet du recteur, dont l'en-tête mentionne les références du service juridique. Le président du C.H.S.C.T.D. précise aussi que l'assistance juridique, souvent évoquée lors du débat, n'est que l'un des aspects de la protection fonctionnelle, les autres étant l'obligation de prévention et la réparation des préjudices, matériels notamment.

Plusieurs membres proposent de définir le terme d'agression et de faire figurer l'article 11 du statut général de la fonction publique. Concernant l'ajout de la référence à l'article 40 du code de procédure pénale, le président du C.H.S.C.T.D. n'y est pas favorable: le document doit rester une procédure et ne peut se substituer à une définition réglementaire.

Face aux attentes des membres du C.H.S.C.T.D. que l'I.A.-DASEN dépose systématiquement plainte lorsqu'un agent est agressé, le président précise que c'est le cas lorsque la situation le justifie. Notamment, quand la victime n'est pas en mesure de déposer plainte, c'est l'institution qui se substitue à la personne.

Le président du C.H.S.C.T.D. insiste sur le lien privilégié qu'il existe entre l'institution et les autorités judiciaires pour acter qu'il ne soit pas fait mention dans cette procédure d'un dépôt de plainte de la part du supérieur hiérarchique.

Enfin, le point mentionnant la demande par l'I.É.N. d'un rapport écrit précis de l'événement par l'agressé et les témoins est retiré de la procédure est retiré de la version finale du document.

Un des membres souhaite revenir sur le cas de l'école de la Ziegelau pour illustrer cette procédure. Il fait référence à la mesure conservatoire qu'un chef d'établissement peut appliquer entre l'agression d'un enseignant par un élève du second degré et la tenue du conseil de discipline, et demande si une démarche analogue peut être envisagée dans le 1^{er} degré. l'I.A.-DASEN répond que si l'on se réfère à la Constitution, c'est le droit à l'instruction qui prime. Il précise qu'il faut dépassionner le débat : ce document ne peut en aucun cas créer du droit. Le premier degré dispose en effet de moins de leviers pour affronter de telles situations que le second.

Le document finalisé sera validé au prochain C.H.S.C.T.D.

La procédure concernant le 2nd degré n'a pas été finalisée lors du G.T. du 15 septembre, elle fera donc l'objet d'un réexamen ultérieur.

Un membre du C.H.S.C.T.D. interroge le président sur l'existence d'un organisme en charge de l'accompagnement des agents agressés, en faisant référence à la circulaire du 2 novembre 2020. L'I.A.-DASEN répond qu'il n'y a pas de dispositif à part ; comme expliqué dans cette circulaire c'est la chaîne hiérarchique qui est responsable de cette démarche. Elle peut compter dans notre département sur l'appui de la chargée de mission pour la prévention de la violence.

Avis-2022-09-22-n°1

Comme le prévoit la circulaire du 2 novembre 2020 visant à renforcer la protection des agents publics face aux attaques dont ils font l'objet dans le cadre de leurs fonctions, le C.H.S.C.T.D. demande à l'I.A.-DASEN la mise en place d'une formation à destination des I.É.N. Chef d'établissement et chefs de service qui portera sur les obligations incombant à l'employeur en termes de protection des agents victimes.

Avis voté à l'unanimité.

Avis-2022-09-22-n°2

Le C.H.S.C.T.D. demande à l'I.A.-DASEN de mettre en œuvre une protection primaire des R.P.-S. :

- celle-ci passe par le respect strict du volontariat des personnels au dispositif d'évaluation d'école,

- de laisser aux personnels le choix des programmes de formation continue auxquels ils doivent s'inscrire librement

Le C.H.S.C.T.D. demande que les I.É.N. soient garants de la mise en œuvre de cette protection.

Avis voté à l'unanimité.

l'I.A.-DASEN ayant d'autres impératifs, il quitte la réunion à 16 h 50 et en confie la présidence à Madame la secrétaire générale.

5. Validation des réponses aux fiches S.S.T.

- Fiche 505 : La neutralité de la réponse du chef d'établissement est interrogée par un membre du C.H.S.C.T.D. La présidente replace cette formulation dans le contexte très conflictuel de l'établissement concerné. Le C.P.D. évoque la charte de bon usage du registre S.S.T., qui doit être approuvée à chaque fois qu'un supérieur hiérarchique rédige une réponse, mais qui n'est apparemment pas lue de façon systématique. Il suggère qu'une version longue de cette charte soit approuvée à la première connexion, puis un simple rappel en quelques lignes les fois suivantes. Ainsi, les exigences du registre seraient peut-être mieux respectées. Il est rappelé que celui-ci est accessible à tous les personnels de l'établissement concerné, et que les propos qui y sont consignés sont susceptibles d'entraîner des accusations de diffamation. Un membre suggère qu'un rappel soit fait aux chefs d'établissements par écrit ou lors d'une prochaine réunion des personnels de direction.
- Fiches 365 & 381 : il est demandé au C.P.D. de reprendre contact avec les écoles pour obtenir plus de détails.
- Fiche 413 : à relancer d'urgence, faute d'informations suffisantes.
- Fiche 417 : il est demandé au service S.S.T. de relancer d'urgence le chef d'établissement pour apporter une réponse à cette fiche.
- Fiche 494 : il est demandé au C.P.D. de prendre contact avec le chef d'établissement afin de comprendre le contexte avant de formuler une réponse.
- Fiche 509 : l'I.S.S.T. explique que face à la demande croissante d'évaluations liées à l'amiante, il serait souhaitable de resensibiliser les Maires à ce sujet.

Avis-2022-09-22-n°3

Le C.H.S.C.T.D. demande à l'IA DASEN de s'adresser au préfet en lui demandant de saisir les municipalités sur la nécessaire mise à jour des D.T.A. et de communiquer la fiche récapitulative aux écoles.

Avis voté à l'unanimité.

- Fiches 454, 455, 460, 473, 478, 497, 516, 526 : les observations formulées en G.T. ne sont pas validées par le C.H.S.C.T.D., elles seront donc réécrites lors du prochain groupe de travail pour adoption au C.H.S.C.T.D. du 20 octobre.
- La fiche 234 est l'occasion de faire le point sur le rapprochement entre Éducation nationale et Jeunesse et Sports. La Secrétaire générale explique que le chef de service M. François Schmitt est sous l'autorité directe de l'I.A.-DASEN et qu'elle n'intervient pas dans le fonctionnement de cette division, contrairement aux autres de la D.S.D.É.N. Elle ajoute qu'une fois les ajustements d'installation effectués, le travail interservices s'est rapidement déroulé en bonne intelligence et facilite la collaboration sur des projets communs.

6. Organisation d'un déménagement d'école

Au vu des modifications apportées au document de travail, ce point est à reporter au prochain C.H.S.C.T. où il sera traité en priorité.

7. Indicateurs R.P.-S.

Les données chiffrées ne peuvent pas être communiquées en C.H.S.C.T. départemental car elles relèvent du C.H.S.C.T. académique. Un groupe de travail académique est en charge de ce dossier.

8. Point sur la démarche mise en place à l'école maternelle Ariane Icare

Le C.P.D. lit la réponse de l'administration à l'avis 2022-06-23-01 : « *Une médiation a été proposée en fin d'année scolaire 2021-2022, qui n'a pas eu lieu faute d'accord de l'ensemble des participants. Des entretiens individuels avec l'équipe de circonscription ont été proposés début juillet et ont finalement été reportés à cette rentrée scolaire, les conclusions suivront prochainement.* »

La secrétaire générale ajoute que l'I.A.-DASEN a rappelé, lors de ces rencontres, le cadre d'intervention des personnels. Ces entretiens n'avaient aucun caractère imposé.

Les dernières rencontres, auxquelles ont participé l'I.É.N., un C.P.C. et la responsable de la D.1.D., se sont tenues la semaine dernière, d'où l'absence de retour sur leurs conclusions, pour le moment.

La majeure partie de l'équipe d'Ariane-Icare s'est présentée à ces entretiens ; la suite à donner dépendra de ce que nous diront ces conclusions.

La présidente de séance conclut en espérant que la situation de cette école s'améliore au plus vite.

9. Divers

Modification du calendrier :

- La visite de l'école Rosa Parks initialement prévue le 29/09 est reportée *sine die*, cette date étant celle d'un mouvement social.
- Ajout d'un G.T. « fiches S.S.T. » le vendredi 30 septembre à 14 h.
- Le G.T. bilinguisme du 13 octobre sera reporté à la prochaine mandature. Il sera remplacé par un G.T. « fiches S.S.T. »

La secrétaire du C.H.S.C.T.D. demande qu'un point « statistiques » sur les notifications M.D.P.H., les affectations en ULIS, etc. soit fait lors du prochain G.T. PIAL (le 13/10).

La secrétaire du C.H.S.C.T.D. demande un bilan de la première année d'utilisation du registre S.S.T. dématérialisé : combien de fiches rédigées dans le premier degré, dans le second degré ? quels sont les thèmes qui ressortent le plus ? etc. Le C.P.A. annonce qu'il s'en chargera prochainement.

Fin de la séance : **18 h 54**

Jean-Pierre GENEVIÈVE

Myriam BRANDT



Déclaration liminaire de l'Unsa Éducation au CHSCTD 67 du 22 septembre 2022

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Mesdames et messieurs les membres de ce comité pour l'hygiène, la sécurité, la santé et les conditions de travail,

Notre noble instance se réunit en ce mois de septembre 2022, avec à son ordre du jour, deux points qui pour l'Unsa Éducation revêtent une importance et un aspect politique d'une haute importance. Nous choisissons de les développer dans ce propos liminaire.

Au cours de l'année scolaire dernière, le CHSCT a été saisi 236 fois par le biais de fiches SST. 53 fiches décrivaient des situations d'alerte sur l'impact du comportement d'un enfant à besoins éducatifs particuliers sur la capacité de l'enseignant à assurer la sécurité dans sa classe, les effets sur la santé ou les conditions de travail.

Aujourd'hui, le 22 septembre, plus d'une vingtaine de fiches décrivent des cris d'alerte d'enseignants démunis, face à des élèves qui ne sont malheureusement pas à la bonne place pour eux. Scolariser en Ulis, un enfant en couche dont les difficultés de communication sont telles qu'il ne s'exprime que par la violence physique, alors qu'il est en attente d'une orientation en IME depuis 2 ans et demi, relève de la maltraitance institutionnelle.

Quand dans la même classe, un autre enfant devrait bénéficier d'une orientation en Ulis TSA et d'un accompagnement individualisé, mais que par la force des choses, l'AESH est mutualisée, la situation devient maltraitante pour l'ensemble de la classe et des adultes, enseignants ou accompagnants. Dans la situation décrite, la fiche sst est accompagnée de photos d'hématomes et de griffures. Cette situation n'est malheureusement pas isolée.

Notre syndicat des enseignants est alerté de toutes parts : coordonnateurs PIAL qui n'ont pas les moyens de faire face, psychologues scolaires d'écoles en écoles, rencontrent des enseignants dépassés par un environnement qui semble surréaliste, enseignants d'Ulis ou de classes ordinaires qui scolarisent des enfants qui bénéficient d'une notification pour une autre orientation que la classe où ils sont.

Le ministère affiche en première page de son site : « Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental. L'École inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers ».

Cette vision de l'école inclusive avec l'Unsa éducation, nous la partageons.

Dans les faits, **l'inclusion** c'est « l'effet boule de neige ou l'hémorragie artérielle de l'École publique ! »

Ce n'est pas une découverte, il n'y a pas suffisamment de place en IME, en ITEP. Quant au nombre d'élèves en ULIS que la circulaire 2012-129 limite à 12 au maximum voire moins, toujours pas d'application et ils ne sont même pas comptés dans les effectifs pour la carte scolaire.

Monsieur l'Inspecteur d'académie, vous êtes responsables de la sécurité des élèves, de la santé des agents. L'Unsa Éducation vous demande solennellement d'intervenir et d'agir auprès du ministère, de l'ARS pour faire évoluer ce constat amer pour l'École publique.

Notre instance va également adopter une procédure départementale type en cas d'agression d'un personnel. Cela fait écho à l'alerte « danger grave et imminent » déposée ce début d'année par une école élémentaire du département suite à une agression. Cette situation a mêlé silence hiérarchique dans l'accompagnement d'une information préoccupante, solitude de l'équipe au lendemain de l'agression, le tout dans un contexte scolaire dégradé. C'est bien du **soutien hiérarchique des personnels** dont il est question dans notre deuxième point.

Quelle formation humaine et technique des cadres allez-vous mettre en place pour répondre à ce besoin?

Par ailleurs, l'Unsa Éducation demande que dans chaque situation d'agression, l'IA-DASEN porte plainte directement. Au-delà de la réaction institutionnelle nécessaire envers l'agresseur, le signe d'un soutien effectif et fort de l'État employeur est indispensable. Cela constitue un acte indispensable pour mettre en cohérence les discours de soutien, d'accompagnement de l'institution avec la réalité de terrain.

Monsieur l'Inspecteur d'académie, le système éducatif et ses agents sont fragilisés. Vos actions et positions pour défendre leurs intérêts sont capitaux.

Je vous remercie



**Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et
de la Formation Professionnelle,
FORCE OUVRIÈRE**

1, rue Sédillot – 67000 STRASBOURG

Tél : 06 17 33 61 57

nicolas.robert@ac-strasbourg.fr

Déclaration CHSCTD du 22 Septembre 2022

Monsieur le directeur académique,

Depuis trois semaines, une nouvelle année scolaire a débuté pour les enseignants, les AESH, les psychologues scolaires et l'ensemble des personnels administratifs, le président Macron feint de découvrir l'état de délabrement de l'école publique. Mais qui est responsable de cette situation ?

Fait inédit, ce n'est pas le ministre de l'Éducation, mais le président de la république lui-même qui a ouvert la réunion de rentrée des Recteurs et des DASEN le jeudi 25 août.

L'école n'est pas à la hauteur, leur a expliqué le chef de l'État : « Nous avons trop d'élèves malheureux, trop de parents anxieux, de professeurs désabusés ou qui ont le sentiment de ne pas être reconnus et trop d'entreprises qui ne trouvent pas de jeunes formés. »

Mais ce constat est déjà fait depuis des années par les personnels. C'est le résultat des contre-réformes et des politiques de réductions budgétaires imposées par les Macron, Blanquer et leurs prédécesseurs. Ce sont eux les responsables.

Bas salaires (un PE en début de carrière, gagne à peine plus que le SMIC, un AESH vit sous le seuil de pauvreté), conditions de travail dégradées, absence de considération... voilà les raisons qui amènent de plus en plus de professeurs et d'AESH à quitter la profession.

Oui, comme pour l'hôpital, nous manquons de personnel, et le fonctionnement de l'école en est forcément impacté.

C'est dans ce contexte que notre nouveau ministre monsieur Pap N'Diaye approuve et acquiesce en souriant, devant un Recteur qui annonce publiquement à la télévision qu'il privilégie les emplois précaires pour nos élèves en lieu et place de professeurs sous statut !

C'est dans ce contexte, alors que l'inflation ne cesse de grimper, que le président Macron évoque la fin de « l'abondance ». Mais l'abondance n'est visiblement pas la même pour tous... la FNEC FP FO rappelle que:

- la France est la première en versement de dividendes
- l'ex-ministre de l'Éducation nationale a rendu plus de 600 millions d'euros à Bercy en 2020 et 2021
- les enseignants subissent 25 % de perte de pouvoir d'achat depuis 2000
- les enseignants subissent 8 % de perte de pouvoir d'achat entre juin 2017 et juin 2022, depuis l'élection du président Macron !

Alors, halte à l'indécence, au cynisme et au mépris.

Par ailleurs, le Président Macron maintient le cap de dislocation de l'école publique. Son discours à la Sorbonne devant les recteurs est un signal fort envoyé à tous les personnels. Il voudrait, à travers ses débats dans les écoles et son Conseil National de la Refondation, associer les personnels et leurs syndicats au dynamitage du cadre national de l'École, à la poursuite de ses projets :

- achever toutes les mesures de territorialisation et de privatisation de l'École généralisant

l'expérimentation marseillaise,

- continuer à remplacer les enseignants fonctionnaires par des contractuels précaires et non-formés,
- individualiser les rémunérations en les conditionnant à toujours plus de tâches.

La question des projets d'établissement sera directement liée à celle de la nomination des enseignants. Selon le Président Macron, chaque école/établissement devrait recruter sur la base de son projet. Le projet d'établissement va venir « justifier » un recrutement localisé qui conduira inéluctablement à la destruction des statuts et à la privatisation de l'école publique.

Depuis des mois, la FNEC FP FO est mobilisée aux côtés des collègues inscrits sur les listes complémentaires. FO se réjouit de leur mobilisation (pétition nationale, départementale) pour le recrutement de toutes les listes complémentaires dans notre académie. Le ministre a reculé, les listes complémentaires ont été recrutées !

La rentrée scolaire, dans le Bas-Rhin, comme ailleurs, ne se passe pas dans de bonnes conditions. Il ne suffit pas d'un adulte devant nos élèves, nous voulons des enseignants sous statut, et par conséquent, qualifiés et formés.

Nous voulons des remplaçants pour qu'aucun élève ne perde une journée de classe, nous voulons des enseignants spécialisés pour que tous les élèves en situation de handicap puissent être scolarisés, nous voulons des RASED complets, nous voulons des AESH dans le respect des notifications de la MDPH et des besoins des élèves, nous voulons des places en établissements spécialisés en nombre suffisant.

Nous ne voulons pas de poudre de perlimpinpin. Monsieur le Directeur académique, en cette rentrée, combien manque-t-il d'AESH dans notre département, combien manque-t-il de places dans les établissements spécialisés de notre département pour que l'école publique puisse fonctionner dans de bonnes conditions ?

Depuis la rentrée, en 3 semaines, 43 fiches SST soit plus de 2 par jour ont déjà été enregistrées. Sans surprise, quelques-unes alertent sur des problèmes de bâti scolaire ou d'autres sujets, mais dans le premier degré, la part la plus importante de ces fiches, qui ne sont que la part émergée de l'iceberg des situations vécues sur le terrain, alertent sur l'inclusion systématique sans moyens suffisants et sans respect des décisions de la CDAPH et témoignent de la pénurie de places en établissements spécialisés et de la pénurie d'AESH. Nous dénombrons d'ores et déjà 20 fiches concernant les Élèves à Besoins Particuliers : quatre concernent des enfants placés dans une école ordinaire alors qu'ils relèvent d'un établissement spécialisé, quatre traitent d'agressions de personnels par des enfants en situation de handicap, quatre d'enfants attendant un AESH malgré une notification. Ces fiches s'ajoutent aux 105 fiches de l'année dernière sur le même sujet. Elles démontrent malheureusement que les moyens nécessaires à une inclusion satisfaisante de ces élèves parmi les plus fragiles n'ont jamais été octroyés par notre institution, plaçant nos collègues et leurs élèves dans des conditions de travail inacceptables. Je peux témoigner de la situation en cette rentrée de ma classe de 24 élèves de moyenne section dont 2 élèves en situation de handicap notifiés par la MDPH et en attente d'un AESH durant toute la durée de la dernière année scolaire 2021 2022. Ils ont donné lieu à de nombreuses fiches SST de la part de ma collègue de petite section. Mon directeur me prévient qu'à la suite de la discussion de rentrée qu'il a eu avec le coordinateur du PIAL, aucun AESH ne serait nommé dans ma classe car les crédits disponibles en cette rentrée sont d'ores et déjà insuffisants et ne seront utilisés que pour remplacer les AESH ayant démissionné. Je dois mener deux réunions houleuses avec les parents des élèves en question qui ne comprennent pas cette nouvelle absence d'aide à laquelle ils ont droit alors même que cela remet en question les traitements médicaux nécessaires pour une de ces élèves. Finalement, après avoir demandé de l'aide à mon IEN, une seule AESH au lieu des deux notifiées est finalement recrutée.

C'est pour des raisons similaires que les ATSEM des écoles se sont mises en grève le 1^{er} septembre, jour de rentrée, La FNEC FP FO a relayé et soutenu cet appel. La situation ne peut plus durer ainsi.

Et que dire de l'institution qui se plaint décidément à ne plus respecter les règles qu'elle a, elle-même, érigées : contournement abusif des droits et des statuts des personnels au travers de notes de service en contradiction avec le décret sur les ORS des PE concernant la prérentrée, la seconde journée de prérentrée qui n'existe plus depuis plusieurs années et le contenu de la journée de solidarité.

Monsieur le Directeur académique, ces trois points sont régis par des textes réglementaires et notre fédération répondra à chaque cadre de l'éducation nationale pour le lui rappeler si nécessaire. Cela dit, il est de votre responsabilité de réunir le collège d'IEN le plus rapidement possible pour préciser ces règles afin qu'elles soient comprises de tous et transmises en bonne et due forme à nos collègues sur le terrain qui s'offusquent de cette situation de déréglementation et d'interprétation permanente qui dégrade fortement leurs conditions de travail et les expose à des Risques Psycho Sociaux.

Sur le sujet des évaluations d'écoles, la situation se crispe car malgré les annonces de notre ministre, les IEN continuent de forcer la main à certaines écoles qui, pourtant, ont écrit qu'elles n'étaient pas plus volontaires en septembre qu'en juillet. Malgré deux parfois trois rappels des équipes concernées, certains IEN exigent la réunion des conseils des maîtres pour leur tenter d'imposer une nouvelle fois un dispositif qui ne figure ni dans les ORS des PE ni dans leur statut. Monsieur le directeur académique, pouvez-vous nous dire quelles sont ces 143 écoles qui se sont portées volontaires pour ces évaluations et à la suite de quelles réunions de quelles instances ?

Monsieur le Directeur académique, votre courrier n'a rien changé à la situation et les points de blocage se multiplient. Conscients de nos responsabilités de représentants des personnels, nous avons alerté notre fédération nationale qui fait un constat partagé de cette situation dans l'ensemble des départements français : les pressions se multiplient. Dans ces conditions, nous avons donc déposé un préavis de grève puisqu'il semblerait que l'alerte sociale départementale n'ait pas convaincu tout le monde.

Enfin, sur la question des salaires, la revalorisation annoncée ne concernerait-elle que les professeurs ? L'éducation nationale fonctionne-t-elle sans l'ensemble des personnels et pas seulement les enseignants. Tous attendent une augmentation de salaire immédiate afin de faire face à l'inflation. Par ailleurs, c'est à n'y rien comprendre... le Président lui-même annonçait durant la campagne électorale que le salaire des enseignants serait revalorisé de 10%, propos repris dans son courriel en direction de nos collègues quelques jours après que le ministre de l'Éducation nationale aie indiqué à la presse que la

revalorisation ne concernerait que les enseignants ayant moins de 10 ans d'ancienneté.

Ce que nous avons bien compris en revanche, c'est qu'une bonne partie de la « revalorisation » serait conditionnée à des tâches supplémentaires ; c'est que les personnels qui ne sont pas enseignants ne seront pas concernés par cette « revalorisation. »

Monsieur le Directeur académique, les personnels de l'Éducation nationale en ont assez. Ils connaissent cette année un effondrement inédit de leur pouvoir d'achat puisqu'alors que l'inflation pourrait atteindre 8%, le gouvernement a décidé une augmentation de 3,5% de la valeur du point d'indice, soit un effondrement supplémentaire de 4,5% qui s'ajoute aux pertes subies depuis 2000, qui s'élèvent à 24 % !

Notre fédération vient d'ailleurs de prendre l'initiative d'une pétition nationale exigeant :

- L'ouverture sans attendre de négociations dans la Fonction publique pour revaloriser tous les personnels par l'amélioration de la grille indiciaire dès 2022 !

- L'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice *a minima* au niveau de l'inflation et ouverture de discussions pour rattraper le pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans !

Enfin, le président Macron indique dans son dernier courriel : « *Aussi, dès le mois d'octobre, nous lancerons partout en France ce chantier de la refondation de l'école en proposant à chaque école, chaque collège, chaque lycée qui le souhaite de bâtir un projet qui lui est propre en mettant tout le monde autour de la table, les chefs d'établissements, les directeurs d'écoles, les enseignants et toute la communauté éducative, les parents d'élèves, les élèves, les partenaires associatifs ou économiques, et les élus des collectivités territoriales. C'est ce que nous avons fait à Marseille il y a un an : cela a déjà*

permis des résultats tangibles et des innovations vertueuses. »

L'expérimentation marseillaise, dont il confirme la généralisation, ce sont des subventions accordées à quelques écoles en fonction de projets bâtis avec les collectivités locales et les associations, le directeur d'école participant au recrutement des adjoints afin de s'assurer qu'ils sont motivés par le projet !

Ce projet, c'est la porte ouverte à toutes les pressions locales ; c'est la territorialisation de l'École publique ; c'est le contraire de l'École de la République, la même pour tous les élèves du pays ; c'est la remise en cause du statut des enseignants fonctionnaires d'État.

La FNEC FP-FO ne l'acceptera jamais et demande l'abandon de cette expérimentation.

Soyez certains que notre fédération saura prendre toutes ses responsabilités dans les semaines qui viennent pour faire valoir les revendications des personnels. À ce sujet, localement, notre fédération appelle tous les personnels de l'éducation nationale à cesser le travail et rejoindre notre délégation jeudi 29 septembre 2022 lors de la manifestation strasbourgeoise !

Nous le ferons à partir des préoccupations exprimées par les personnels dans les nombreuses réunions d'information syndicale que nous organiserons et non dans le cadre du « Conseil National de la Refondation » et de ses suites, auxquelles notre fédération, à l'instar de la confédération générale du travail Force Ouvrière, ne participera pas.

Enfin et pour clôturer notre intervention, notre fédération vous rappelle, Monsieur le Directeur académique, notre indéfectible attachement à l'école publique laïque et républicaine et aux statuts de ses personnels.

Pour la FNEC FP FO,
Jacques POUSSE et Nicolas ROBERT

Liminaire FSU CHSCTD 22 septembre 2022

Cette rentrée 2022, premier épisode de la seconde saison du Président Macron, débute avec de premières offensives contre le service public d'Éducation. Selon lui, l'école ne serait plus toujours à la hauteur, l'école ne réduirait plus les inégalités, l'école ne fonctionnerait pas bien et n'attirerait plus de nouveaux et nouvelles enseignant·es. Il faudrait donc la réformer.

Après des dizaines années de sape de l'École, de réduction des moyens (la part du PIB français alloué à l'éducation est significativement inférieure à celle de nombreux autres pays), de baisse des salaires dégradant les conditions d'apprentissage de nos élèves et de travail des personnels rendant le métier moins attractif, la réponse est toujours la même sous couvert de fausses « innovations », c'est plus d'autonomie ou de proximité avec le capitalisme et le monde de l'entreprise, une école qui se libéralise, qui se territorialise, qui se privatise en mettant personnels, services, établissements en concurrence.

Ce ne sont pas les bonnes réponses. La FSU, s'y oppose et s'y opposera avec les personnels et les usagers.

Les collègues ont vécu l'annonce de l'augmentation du point d'indice de 3,5%, loin des 10% pour toutes et tous annoncés dans un premier temps, largement inférieure à l'inflation, comme du mépris. Depuis 2010, l'inflation cumulée devrait atteindre 22% en fin d'année (estimation de 7% pour l'année 2022). À l'inflation s'ajoute la hausse des cotisations retraites de 3,25%. Les revalorisations de point d'indice ne représentent quant à elles que 5,2%. C'est donc, en moyenne, plus de 20% de pouvoir d'achat que les enseignantes et enseignants ont perdu depuis cette date.

Ce n'est donc pas une augmentation mais un rattrapage salarial dont doivent bénéficier les personnels. Il doit être uniforme et concerner tous les personnels du début à la fin de carrière sans exclure les personnels administratifs et AESH comme c'est le cas actuellement. Quand on sait que le salaire net maximum d'un·e AESH est de 1014 € par mois, car les AESH travaillent en moyenne 62% d'un temps complet, ne pas évoquer leur situation dans des discussions salariales est tout bonnement inadmissible.

Pour la FSU, les AESH doivent bénéficier d'un statut de fonctionnaire de catégorie B avec une quotité de travail à 100% de 24h hebdomadaire.

De plus, le ministre met en avant un « pacte enseignant » qui permettrait aux enseignantes et enseignants d'augmenter leur rémunération de 10% contre l'exercice de nouvelles missions non encore définies. Mais qui dit nouvelles missions dit augmentation du temps de travail.

Alors que l'INSEE, dans une enquête menée pour le ministère, évalue déjà le temps de travail hebdomadaire pour les enseignant·es du primaire, à 44 heures comment le ministère ose-t-il reprendre l'idée du « travailler plus pour gagner plus ! ».

Les personnels de l'Éducation Nationale méritent d'être payé·es dignement. C'est pourquoi la FSU appelle les personnels à se mettre massivement en grève le 29 septembre 2022.

Notre ministre a communiqué sur la réussite de cette rentrée allant jusqu'à dire que, dans certaines académies, les conditions se seraient améliorées par rapport à l'an passé. Alors s'il y avait bien un adulte devant chaque classe dans le Bas-Rhin, tout ne va pas bien dans le meilleur des mondes. Dans le 1^{er} degré, déjà par manque de remplaçants des classes sont en fonctionnement dégradé, beaucoup de notifications MDPH dans notre département ne sont pas respectées et certaines écoles comme l'école maternelle de la Ziegelau ne bénéficient que d'une AESH sur trois. La quarantaine de fiches SST rédigées, depuis septembre montre que les conditions de travail se dégradent. On constate également une montée des incivilités et des agressions physiques et verbales entre usagers et personnels de l'éducation nationale mais plus inquiétants aussi, entre pairs.

Dans le 2nd degré, non plus, la rentrée ne s'est pas bien passée car l'école ne va pas bien... Non seulement il n'y avait pas un adulte devant chaque classe (il manquait au moins un professeur dans plus de 60% des établissements du pays), mais les 1eres démissions tombent déjà dans l'académie. Les TZR ne suffiront pas pour assurer les besoins de remplacement, Les stagiaires sont déjà inquiets face à l'ampleur des tâches et se demandent comment ils pourront tout assurer, avec 18H de cours, des classes de 32 ou 35 élèves, et la formation. Pas facile comme entrée dans le métier !

Un métier dans une crise profonde

-au collège, marqué par un manque d'investissement depuis des années,

-au lycée, marqué par la réforme -aux ondes de choc sans fin- si catastrophique que le gouvernement refuse de faire le bilan,

-dans l'enseignement professionnel où le gouvernement pallie le manque de places par le développement tout azimut de l'apprentissage.

La pénurie des personnels touche toutes les catégories, CPE, AED, enseignants, personnels administratifs, agents territoriaux.

Des classes sont fermées et conduisent à des effectifs qui explosent et atteignent de nouveaux seuils, 32 à 34 notamment dans les collèges de la CUS, et 35-37 dans les lycées La gestion de classes aussi lourdes doublées d'une grande hétérogénéité entraîne un mal être parmi les collègues.

En septembre, 90% des enseignants et 100% de la vie scolaire (CPE et AED) du collège

Hans Arp, collège REP+ situé dans le quartier de l'Elsau à Strasbourg, étaient en grève. En effet, depuis 6 ans, les effectifs du collège sont en constante augmentation (596 élèves en 2017-2018 ; 815 élèves en cette rentrée) mais les dotations en cadres et personnels de vie scolaire sont restées les mêmes.

Après plusieurs alertes par les personnels de l'établissement, relayées dans les instances par les élus de la FSU, rien n'a été fait par le rectorat pour abonder la dotation du collège. Par cette mobilisation, les personnels revendiquent la création d'un 3° poste de CPE (que justifie également le nouvel outil d'aide à la décision académique dans lequel le collège apparait sous-doté) et le recrutement d'AED.

Pendant que les collègues se rassemblaient devant le rectorat, d'autres étaient reçus en audience à la DSDEN.

La gestion de classes aussi lourdes doublées d'une grande hétérogénéité entraîne un mal être parmi les collègues.

Enfin, le management autoritaire de certains chefs d'établissement accentue les RPS, sans que l'institution n'intervienne.

Alors... les collègues abordent cette année scolaire avec des conditions de travail déjà très dégradées après 2 années compliquées qui laissent des traces.

Décidemment, le métier n'est pas facile, mais la crise du recrutement de l'école publique ne se résoudra pas par des « job dating » ou en traversant la rue!

Le gouvernement ne fera pas l'économie des questions de fond –formation solide préalable, augmentation des salaires pour tous -des débutants aux fins de carrière, conditions de travail décentes.

La crise énergétique qui s'annonce et ses répercussions possibles sur l'ouverture des installations sportives cet hiver inquiète les enseignants d'EPS. L'augmentation des coûts de l'énergie a déjà entraîné la fermeture de certaines piscines. Il faut entamer une réflexion avec les municipalités et les collectivités pour que le service public et l'accès aux installations puissent rester les mêmes sur tout le territoire et ne dépendent pas de la richesse des communes.

La mise en place de l'expérimentation 2h de sport dans 12 établissements tests cette année (6 dans le 67 et 6 dans le 68) nous laisse perplexe car il entretient le mélange des genres dans la tête du grand public et ne concernera qu'un très faible nombre d'élèves. Nous rappelons notre demande de 4h d'EPS pour toutes et tous, seules garantes d'un développement physique du plus grand nombre.

L'école a besoin de personnels mieux payés mais aussi de meilleures conditions de travail, des classes moins chargées, des RASED reconstitués, des places en établissement spécialisées,... C'est seulement ainsi qu'elle deviendra attractive et qu'elle retiendra ceux qui font le choix de devenir enseignant.